



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2022-07

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-07-11-00003 - Avis d'appel à projet pour la création d'un dispositif innovant autorisé conjointement accompagnant et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme ou apparentés et bénéficiant d'une mesure de la protection de l'enfance (5 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2022-06-23-00089 - ARRÊTÉ N°DOS-2022/3145 portant sur la prime d'engagement de carrière hospitalière.?? (6 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-07-11-00003

Avis d'appel à projet pour la création d'un dispositif innovant autorisé conjointement accompagnant et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme ou apparentés et bénéficiant d'une mesure de la protection de l'enfance

AVIS D'APPEL A PROJET

POUR LA CREATION D'UN DISPOSITIF INNOVANT AUTORISE CONJOINTEMENT ACCOMPAGNANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRESENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE OU APPARENTÉS ET BENEFICIANT D'UNE MESURE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 11 juillet 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 31 octobre 2022

Dans le cadre du présent appel à projet, le secrétariat est assuré par le Département des Hauts-de-Seine

Pour toute question : AAP-dispositif-tsa-ase@hauts-de-seine.fr
ars-dd92-etab-medico-sociaux@ars.sante.fr

Autorités responsables de l'appel à projet :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
Immeuble « Le Curve »
13, rue du Landy
93 200 Saint-Denis

Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Hôtel du Département
57, rue des longues raies
92 000 Nanterre

I. Contenu du projet et objectifs poursuivis

- Création d'une structure innovante de 34 places destinée à accueillir des enfants, adolescents et jeunes majeurs de 6 à 20 ans avec troubles du spectre autistique (TSA) ou apparentés disposant d'une notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La moitié sera réservée à des jeunes disposant d'une mesure de protection de l'enfance.
- Territoire concerné : Département des Hauts-de-Seine

II. Qualité et adresse de l'autorité compétente

La directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Immeuble « Le Curve »
13, rue du Landy
93 200 Saint-Denis

Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Pôle Solidarités
Direction du Pilotage des Etablissements et des Services
92731 Nanterre Cedex

III. Objet de l'appel à projets

De nombreux enfants, adolescents et jeunes majeurs avec troubles du spectre autistique (ou apparentés) ne trouvent pas d'accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs aspirations de vie dans le département des Hauts-de-Seine. Les acteurs des champ médico-social, social et sanitaire œuvrant dans ce département se trouvent régulièrement confrontés à des difficultés dans l'élaboration et la construction des réponses aux besoins des personnes, entraînant ainsi des ruptures de parcours et des obstacles à l'accessibilité aux soins, aux services et aux droits.

Afin de répondre aux besoins de ces jeunes, l'ARS et le Département souhaitent développer conjointement une approche innovante co-élaborée entre un institut médico-éducatif et une maison d'enfants à caractère social, dont la finalité est d'être un espace de vie ouvert 365 jours par an permettant aux jeunes accompagnés de construire un projet de vie répondant à leurs besoins et leurs aspirations.

Le présent appel à projets porte sur la création de 34 places dont :

- 10 places d'accueil de jour ouvertes au moins 210 jours dans l'année dont 4 réservées à des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance ;

- 24 places d'internat réparties comme suit :
 - o 6 places d'internat de semaine ouvertes 210 jours dans l'année ;
 - o 18 places d'internat ouvertes 365 jours par an et 24h/24, dont 13 réservées à des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

IV. Cahier des charges

Les projets devront répondre impérativement au cahier des charges conformément à l'article L.313-4 du code de l'action sociale et des familles.

Il est rappelé que les dossiers de réponse doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 30 août 2010 relatif au contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé. Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

V. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets seront analysés par des instructeurs désignés par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Les dossiers déposés après la date limite de dépôt de dossiers ne seront pas recevables.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- La régularité administrative et la complétude de chaque dossier sera vérifiée conformément à l'article R.313-5-1 alinéa 1^{er} du Code de l'Action Sociale et des Familles ; le cas échéant, il pourra être demandé aux candidats de compléter le dossier de candidature pour les informations administratives prévues à l'article R.313-4-3 1^o du Code de l'Action Sociale et des Familles dans un délai de 15 jours.
- Les dossiers reçus complets à la date de clôture de la période de dépôt et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères de sélection et de notation des projets dont la liste est jointe en annexe du cahier des charges.

Les instructeurs établiront un compte-rendu d'instruction motivé sur chacun des projets qu'ils présenteront à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés. Sur la demande du président de la commission, les instructeurs pourront proposer un classement des projets selon les critères de sélection prévus pour l'appel à projets et indiqués en annexe du cahier des charges.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés par l'ARS Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine se réunira pour examiner les projets et les classer.

L'autorisation du projet sera notifiée aux candidats retenus par lettre recommandée avec avis de réception et sera notifiée par lettre simple aux autres candidats. En application de l'article R.313-6 du CASF, les décisions de refus préalable de projets seront notifiées aux candidats dans un délai de huit jours suivant la réunion de la commission.

VI. Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra déposer, en une seule fois, un dossier de candidature au plus tard le 31 octobre 2022 à 12h selon la modalité suivante :

- Par mail à l'adresse suivante AAP-dispositif-tsa-ase@hauts-de-seine.fr en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projets. L'heure d'envoi de l'email faisant foi.
- Un email d'accusé réception par le service du Conseil Départemental sera envoyé, au plus tard 1 heure après l'heure limite de dépôt des dossiers, à chaque candidat ayant envoyé un dossier.
- Tout candidat n'ayant pas reçu d'accusé de réception devra le signaler à l'adresse mail d'envoi, au plus tard 1 heure après l'heure limite de dépôt des dossiers.

VII. Composition du dossier

Chaque candidat devra remettre un dossier complet, comprenant deux parties distinctes (dossier administratif et projet).

Les documents à joindre au dossier sont indiqués en annexe 2.

VIII. Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à projet

Le présent avis d'appel à projets est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Cet avis (avec l'ensemble des documents qui le composent) est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.fr>) ou de l'ARS Ile-de-France (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>). La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

IX. Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander des compléments d'information, au plus tard le 19 octobre 2022 minuit, (soit huit jours ouvrés au plus tard avant l'expiration du délai de réception des réponses) exclusivement par messagerie électronique aux adresses suivantes : AAP-dispositif-tsa-ase@hauts-de-seine.fr et ars-dd92-etab-medico-sociaux@ars.sante.fr en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet.

Les précisions à caractère général apportées au candidat qui en fait la demande seront communiquées à l'ensemble des candidats au plus tard le 21 octobre 2022 minuit.

ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES

ANNEXE 2 : DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEXE 3 : TABLEAU DE CRITERES DE SELECTION

ANNEXE 4 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU BIEN

Fait à Saint-Denis, le 11 juillet 2022

La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé Ile-de-France

Le Président du Conseil départemental des
Hauts-de-Seine

Signé

Signé

Amélie VERDIER

Georges SIFFREDI

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-23-00089

ARRÊTÉ N°DOS-2022/3145 portant sur la prime
d engagement de carrière hospitalière.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/3145

portant sur la prime d'engagement de carrière hospitalière

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles R.6152-22, R.6152-404-1, R. 6152-34, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-417, D. 6152-356, et D.6152-514-1;
- VU** le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 aout 2021;
- VU** l'arrêté du 5 février 2022 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 19 octobre 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2021/806 du 27 février 2021;
- VU** l'avis de la commission régionale paritaire en date du 23 mai 2022;

Considérant que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée à la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France par les directeurs d'établissements ;

Considérant qu'un additif à la liste de ces postes a été présenté pour avis à la commission régionale paritaire le 23 mai 2022;

Considérant que la commission régionale paritaire a émis un avis favorable à l'ensemble de ces postes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des postes de la région Ile de France relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est déterminée pour une durée de 3 ans par arrêté n°DOS-2021/806 du 27 février 2021 et est complétée par la liste des postes suivants :

Dpt	établissements	spécialités	nbr de postes
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Avicenne	anesthésie-réanimation	2
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Avicenne	Pharmacologie clinique et toxicologie	2
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Avicenne	psychiatrie	1
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Avicenne	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Avicenne	médecine cardiovasculaire	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Broca	gériatrie	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Cochin	anesthésie-réanimation	6
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Cochin	médecine d'urgence	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Cochin	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Cochin	pédiatrie	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité-Corentin Celton	gériatrie	2
AP-HP	Centre Université Paris Cité - HEGP	psychiatrie	2
AP-HP	Centre Université Paris Cité - HEGP	anesthésie-réanimation	4
AP-HP	Centre Université Paris Cité - HEGP	radiologie et imagerie médicale	3
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Hôtel Dieu	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis - Jean Verdier	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité Necker enfants malades	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité Necker enfants malades	anesthésie-réanimation	3
AP-HP	Centre Université Paris Cité Necker enfants malades	médecine intensive-réanimation	4
AP-HP	Hôpital Paul Doumer	gériatrie	1
AP-HP	HU Paris Seine Saint Denis -René-Muret	gériatrie	1
AP-HP	Centre Université Paris Cité - Vaugirard	gériatrie	1
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Beaujon	anesthésie-réanimation	5
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Bichat	anesthésie-réanimation	6
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Bichat	gériatrie	2
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Bretonneau	médecine générale	1
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Robert Debré	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Robert Debré	anesthésie-réanimation	1
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Saint Louis	radiologie et imagerie médicale	2
AP-HP	Nord Université Paris Cité - Lariboisière Fernand Widal	anesthésie-réanimation	1
AP-HP	Sorbonne Université - Charles Foix	gériatrie	1
AP-HP	Sorbonne Université - Rothschild	gériatrie	2
AP-HP	Sorbonne Université - Pitié Salpêtrière	radiologie et imagerie médicale	1

AP-HP	Sorbonne Université - Pitié Salpêtrière	anesthésie-réanimation	13
AP-HP	Sorbonne Université - Saint Antoine	anesthésie-réanimation	1
AP-HP	Sorbonne Université- Armand Trousseau	anesthésie-réanimation	4
AP-HP	Sorbonne Université - Armand Trousseau	médecine intensive-réanimation	1
AP-HP	Sorbonne Université - Tenon	anesthésie-réanimation	3
AP-HP	HU Henri Mondor - Dupuytren	gériatrie	2
AP-HP	HU Henri Mondor	anesthésie-réanimation	5
AP-HP	HU Henri Mondor	médecine d'urgence	2
AP-HP	HU Henri Mondor - Albert Chenevier	psychiatrie	1
AP-HP	HU Henri Mondor	psychiatrie	1
AP-HP	HU Henri Mondor	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Université Paris Saclay – Sainte-Perrine	gériatrie	2
AP-HP	Université Paris Saclay - Paul Brousse	gériatrie	1
AP-HP	Université Paris Saclay - Antoine Béclère	gériatrie	1
AP-HP	Université Paris Saclay - Antoine Béclère	anesthésie-réanimation	2
AP-HP	Université Paris Saclay - Antoine Béclère	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Université Paris Saclay - Bicêtre	gériatrie	1
AP-HP	Université Paris Saclay- Bicêtre	médecine intensive-réanimation	1
AP-HP	Université Paris Saclay - Bicêtre	radiologie et imagerie médicale	2
AP-HP	Université Paris Saclay - Bicêtre	médecine d'urgence	2
AP-HP	Université Paris Saclay - Bicêtre	anesthésie-réanimation	5
AP-HP	Université Paris Saclay - Raymond Poincaré	radiologie et imagerie médicale	1
AP-HP	Université Paris Saclay - Ambroise Paré	radiologie et imagerie médicale	2
AP-HP	Université Paris Saclay - Ambroise Paré	médecine intensive-réanimation	1
75	GHU Paris psychiatrie et neurosciences	psychiatrie	2
75	GHU Paris psychiatrie et neurosciences	médecine générale/gériatrie	2
75	GHU Paris psychiatrie et neurosciences	anesthésie-réanimation	-2
75	GHU Paris psychiatrie et neurosciences	radiologie et imagerie médicale	-1
77	CH Provins - Léon Binet	chirurgie orthopédique et traumatologie	1
77	CH Provins - Léon Binet	radiologie et imagerie médicale	2
77	CH Provins - Léon Binet	gériatrie	2
77	CH Provins - Léon Binet	biologie Médicale	1
77	CH Provins - Léon Binet	médecine générale	1
77	CH Provins - Léon Binet	médecine d'urgence	1
77	CH Provins - Léon Binet	médecine cardiovasculaire	1
77	CH Provins - Léon Binet	pédiatrie	1
77	CH Provins - Léon Binet	médecine intensive-réanimation	2
77	Grand Hôpital de l'Est Francilien	anesthésie-réanimation	3
77	Grand Hôpital de l'Est Francilien	psychiatrie	3
77	Grand Hôpital de l'Est Francilien	psychiatrie infanto-juvénile	3
77	CH du Sud Seine-et-Marne	médecine d'urgence	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	médecine générale	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	gériatrie	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	pédiatrie	2

77	CH du Sud Seine-et-Marne	psychiatrie	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	psychiatrie infanto-juvénile	1
77	CH du Sud Seine-et-Marne	anesthésie-réanimation	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	médecine intensive-réanimation	2
77	CH du Sud Seine-et-Marne	oncologie	1
77	CH du Sud Seine-et-Marne	médecine interne	1
77	CH du Sud Seine-et-Marne	radiologie et imagerie médicale	1
78	CH de Rambouillet	pédiatrie	1
78	CH du Vésinet	médecine générale	1
78	CH de Versailles	anesthésie-réanimation	1
78	CHI Meulan les Mureaux	psychiatrie	2
78	CHI Meulan les Mureaux	psychiatrie infanto-juvénile	2
78	CHI Meulan les Mureaux	médecine d'urgence	2
78	CHI Meulan les Mureaux	médecine intensive-réanimation	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	neurologie	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	médecine générale	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	médecine intensive-réanimation	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	gériatrie	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	pneumologie	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	médecine cardiovasculaire	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	psychiatrie	3
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	néphrologie	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	gynécologie-obstétrique	4
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	biologie Médicale	1
78	CHI Poissy Saint Germain en Laye	médecine générale soins palliatifs	1
78	CH Mantes	pédiatrie	4
78	CH Mantes	médecine intensive-réanimation	1
78	CH Théophile Roussel	psychiatrie infanto-juvénile	1
91	CH Sud Francilien	anesthésie-réanimation	4
91	CH Sud Francilien	radiologie et imagerie médicale	1
91	Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes	médecine intensive-réanimation	2
91	Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes	dermatologie et vénéréologie	1
91	Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes	pneumologie	2
91	Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes	Chirurgie orthopédique et traumatologie	1
91	Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes	gynécologie-obstétrique	1
91	EPS Barthélémy Durand	psychiatrie	7
91	GH Nord Essonne	psychiatrie	6
91	GH Nord Essonne	neurologie	1
91	GH Nord Essonne	médecine d'urgence	6
91	GH Nord Essonne	médecine générale	2
91	GH Nord Essonne	pédiatrie	2
91	GH Nord Essonne	gynécologie-obstétrique	1

91	GH Nord Essonne	anesthésie-réanimation	1
91	GH Nord Essonne	gériatrie	2
91	GH Nord Essonne	médecine intensive-réanimation	3
91	GH Nord Essonne	radiologie et imagerie médicale	2
92	EPS ERASME	psychiatrie	3
92	EPS ERASME	psychiatrie infanto-juvénile	1
92	CH des Quatre Villes	anesthésie-réanimation	1
92	CH des Quatre Villes	psychiatrie	1
92	CASH de Nanterre	psychiatrie	1
92	CASH de Nanterre	pédiatrie	2
92	CASH de Nanterre	endocrinologie-diabétologie-nutrition	2
92	CASH de Nanterre	gériatrie	1
92	CASH de Nanterre	pneumologie	1
93	EPS Ville-Evrard	psychiatrie	5
93	CHI Robert Balanger Aulnay sous-bois	psychiatrie infanto-juvénile	3
93	CHI Robert Balanger Aulnay sous-bois	psychiatrie	6
93	CHI Robert Balanger Aulnay sous-bois	radiologie et imagerie médicale	1
93	CHI Robert Balanger Aulnay sous-bois	gériatrie	2
93	CHI Robert Balanger Aulnay sous-bois	médecine générale	1
93	CHI André Grégoire Montreuil	médecine intensive réanimation (néonatale)	1
93	CHI André Grégoire Montreuil	anesthésie-réanimation	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	médecine d'urgence	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	pédiatrie	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	gériatrie	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	gynécologie-obstétrique	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	anesthésie-réanimation	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	médecine intensive-réanimation	1
93	Centre Hospitalier de Saint-Denis	pédiatrie	1
93	Centre Hospitalier de Saint-Denis	psychiatrie infanto-juvénile	2
94	Etablissement Public de Santé National de Fresnes - EPSNF	médecine générale	1
94	Hôpitaux de Saint Maurice	médecine physique et réadaptation	5
94	Hôpitaux de Saint Maurice	anesthésie-réanimation	2
94	Hôpitaux de Saint Maurice	pédiatrie	1
94	Hôpitaux de Saint Maurice	radiologie et imagerie médicale	1
94	CH Les Murets	psychiatrie	1
94	Fondation Vallée	psychiatrie infanto-juvénile	2
94	Groupe hospitalier Paul Guiraud	psychiatrie	5
94	CHI Créteil	anesthésie-réanimation	2
94	CHI Créteil	médecine d'urgence	1
94	CHI Créteil	radiologie et imagerie médicale	2
94	CHI de Villeneuve St Georges	gynécologie-obstétrique	2
94	CHI de Villeneuve St Georges	anesthésie-réanimation	3
94	CHI de Villeneuve St Georges	radiologie et imagerie médicale	3

94	CHI de Villeneuve St Georges	médecine d'urgence	2
95	CH Gonesse	psychiatrie infanto-juvénile	3
95	CH Gonesse	gériatrie	1
95	CH Gonesse	pédiatrie	2
95	CH René Dubos Pontoise	anesthésie-réanimation	8
95	CH René Dubos Pontoise	hépatogastro-entérologie	1
95	CH René Dubos Pontoise	chirurgie vasculaire	2
95	GH Carnelle Portes de l'Oise	médecine d'urgence	3
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	biologie médicale	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	psychiatrie	2
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	psychiatrie infanto-juvénile	2
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	maladies infectieuses et maladies tropicales.	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	pédiatrie	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	médecine vasculaire	1
95	CH Victor Dupouy - Argenteuil	oncologie radiothérapie	1
95	Hôpital Simone Veil	radiologie et imagerie médicale	2
95	Hôpital Simone Veil	pédiatrie	2
95	Hôpital Simone Veil	médecine d'urgence	3
95	Hôpital Simone Veil	gériatrie	2
95	Hôpital Simone Veil	psychiatrie	2
95	Hôpital Simone Veil	psychiatrie infanto-juvénile	1
95	Hôpital Simone Veil	médecine physique et réadaptation	1
95	EPS Roger Prévôt	psychiatrie	2
95	Hôpital le Parc - Taverny	médecine cardiovasculaire	1
95	Hôpital le Parc - Taverny	pneumologie	1

Article 2^{ème} : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France. Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 23 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER